



École du Bout-de-l'Isle
190, rue Vallée
Sainte-Anne-de-Bellevue, QC
H9X 4B8
514-855-4240



Mercredi le 26 août 2020

Bon matin à tous!

Le conseil d'établissement est à préparer l'assemblée générale annuelle de parents. En juin, nous vous avons informé que celle-ci se tiendrait, dans la mesure du possible, le 27 août, lors de la première journée de la rentrée. Or, avec toutes les recommandations de la Santé Publique et du centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys, nous devons modifier la tenue de cette soirée importante pour la vivre en ligne via la plateforme ZOOM.

Veillez svp prendre note des **modifications importantes** suivantes :

- Assemblée générale des parents (AG) : le mercredi 2 septembre**
- À compter de **18h45** jusqu'à environ 19h45
- Via la plateforme ZOOM (en pièce jointe, vous trouverez un guide d'utilisation destiné aux parents pour vous aider à y accéder)
- Un lien ZOOM vous sera envoyé, par courriel, le 1^{er} septembre pour participer à la réunion**

En annexe, l'ordre du jour vous est, à nouveau, transmis où vous constaterez que **3 postes sont en élection** pour le conseil d'établissement ainsi qu'un poste de substitut-parent. Le rôle d'un conseil d'établissement est majeur et important dans le bon fonctionnement d'une école. Lors des séances, le CÉ discute, adopte et approuve plusieurs dossiers administratifs et pédagogiques. Votre participation est importante et souhaitée.

Nous espérons vous voir en grand nombre le 2 septembre prochain via la plateforme ZOOM pour élire le CÉ de 2020-2021!
C'est un rendez-vous!!!

Sonia Roy,
direction



Attention! MODIFICATIONS IMPORTANTES!!

8 juin 2020 26 août 2020

Objet : Assemblée générale des parents de l'école Du Bout-de-l'Isle

Vous êtes cordialement invités à l'assemblée générale de parents de l'école Du Bout-de-l'Isle qui aura lieu :

~~Le jeudi 27 août 2020~~ **Le mercredi 2 septembre**
~~à 18h15 au gymnase*~~ de l'école (via l'entrée principale) **à 18h45 via ZOOM**
*Sujet à changement selon les consignes de la santé publique

Lors de cette soirée, nous reverrons brièvement les rôles et pouvoirs du Conseil d'établissement qui sont définis dans la loi sur l'instruction publique (loi 180). Nous élirons trois (3) nouveaux parents au sein du conseil d'établissement : **trois (3) postes de 2 ans**. De plus, il y aura **un (1) poste « parent substitut » pour un mandat de 2 ans** en élection.

Tous les parents pourront se prononcer sur la formation d'un organisme de participation des parents (OPP) ou non. N'oubliez pas que vous êtes des acteurs importants dans la vie scolaire de vos enfants, et que votre présence à l'école est gage de leur réussite. Nous comptons sur votre participation!

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée.
2. Désignation d'un président et d'un secrétaire d'assemblée.
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 28 août 2019.
5. Présentation par la direction: nouveau projet éducatif, mode de vie et nouveautés école
6. Présentation du rôle des parents au Conseil d'établissement, à l'organisme de participation des parents et bilan annuel 2019-2020
 - 6.1 Bilan annuel du conseil d'établissement (M. Simon Martineau)
 - 6.2 Compte-rendu des activités de l'OPP (Mme Mélissa McDonnell)
7. Désignation d'un président d'élection si requis.
8. Candidatures et élection de 3 membres parents ainsi que d'un substitut membre parent
9. Résumé du mandat du comité de parents de la CSMB + élection du délégué-parent et son substitut.
10. Élection d'un OPP (organisme de participation des parents), si approuvé par l'assemblée.
11. Présentation du personnel de l'école présent pour les réunions de classe
12. Levée de l'assemblée

** Suite à cette assemblée, le conseil d'établissement se rencontrera pour une première réunion en septembre. Un doodle sera transmis au nouveau conseil pour déterminer la date. L'élection du président ou de la présidente 2020-2021 se tiendra à la première réunion du conseil d'établissement.

Suzanne Desparois, Présidente sortante du Conseil d'Établissement 2019-2020